



Guide d'accueil du R.P.I. des Coteaux

Regroupement **P**édagogique **I**ntercommunal de :
Saint André du Bois, Sainte Foy la Longue, Saint Laurent du Bois

Année scolaire 2020-2021

Chers parents et familles,

Nous espérons que ce petit guide facilitera l'accueil de votre ou de vos enfant(s) et qu'il vous aidera dans toutes vos démarches au sein du **R.P.I.**

- 1. Aperçu historique du RPI**
- 2. Organisation du transport**
- 3. Organisation de l'accueil périscolaire pour les trois écoles**
- 4. Organisation du restaurant scolaire**
- 5. Organisation des écoles**
- 6. Répertoire**

- Guide à conserver -

Merci de signaler tout changement en cours d'année auprès du bureau du RPI

R.P.I.

Regroupement Pédagogique Intercommunal

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal regroupent les 3 communes :
Saint André du Bois, Sainte Foy La Longue et Saint Laurent du Bois.

Les communes de Saint Laurent du Plan (*Accueil des enfants à partir des PS*) et Saint Martial (*Accueil des petits 3-4 ans*) sont intégrées au R.P.I sous conventions signées.

Présidente du RPI : **Colin SHERIFFS**
06 66 55 11 22

Secrétaire RPI : **Vanessa BLAIN DE KEPPE**
05 57 98 55 90
Le bureau du RPI est ouvert :
Lundi de 9h00 à 17h00 et Mardi de 9h00 à 13h00

Vice-présidente : **Pascale GUAGNI-LE MOING**
06 74 18 18 25

Vice-présidente : **Julie FERNANDES**
julie.f78@gmail.com

Membres du RPI : 4 représentants par commune

Saint André du Bois :

Pascale GUAGNI-LE MOING (Maire)
Cécile JOLY (3ème adjointe)
Franck LORENZON (Conseiller municipal)
Sébastien RUSCH (Conseiller municipal)

Saint Laurent du Bois :

Colin SHERIFFS (Maire)
Geneviève AIMASSO (3ème adjointe)
Vincent DESPAGNE (Conseiller municipal)
Sandrine LE DREFF (Conseillère municipale)

Sainte Foy la Longue :

Henry JOANCHICOY (Maire)
Inès CLAISSE (Conseillère Municipale)
Nelly DUARTE (Conseillère Municipale)
Julie FERNANDES (Conseiller Municipal)

Organisation du transport

Un bus du S.I.S.S. de Langon dessert les **3 communes du R.P.I.**

Le transport est financé par la Région Nouvelle Aquitaine.

Une participation des parents à hauteur de 30€/enfant est demandée par la Région Nouvelle Aquitaine pour couvrir les frais administratifs. **Inscription sur www.transports.nouvelle-aquitaine.fr avant fin Juillet 2020.**

Une carte de transport (à garder dans le cartable) est distribuée en début d'année scolaire.

L'enfant prendra connaissance avec la famille du **règlement à respecter** dans le bus pour que le parcours soit le plus agréable possible.

Accompagnatrice : Josette MOKADEM

Matin	
Circuit	Horaires
Saint André du Bois	8h20
Sainte Foy la Longue	8h30
Saint Laurent du Bois	8h35
Sainte Foy la Longue	8h40
Saint André du Bois	8h50

Soir	
Circuit	Horaires
Saint Laurent du Bois	16h15
Sainte Foy la Longue	16h20
Saint André du Bois	16h30
Sainte Foy la Longue	16h40
Saint Laurent du Bois	16h45

Tout incident ou problème de comportement dans le bus sera notifié sur une fiche d'évènement afin de remonter l'information au bureau du RPI.

Tout comportement dangereux pourra être sanctionné après convocation des parents.

En cas d'intempéries, consulter sur Internet le site du SISS.



Organisation de l'accueil périscolaire

L'accueil périscolaire est organisé au Pôle Enfance de Saint André du Bois. Bâtiment agréé par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, la M.S.A., la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, il est la propriété du RPI des communes de Saint André du Bois, Saint Laurent du Bois et Sainte Foy La Longue.

Il accueille les enfants des 3 écoles tout au long de l'année scolaire, excepté les vacances scolaires.

Les enfants sont encadrés par **une directrice** (Marine DAILH) et **trois animatrices** (Evelyne ARNAUD, Carine GOMOND, Josette MOKADEM).

Ils sont répartis en plusieurs groupes.

Diverses activités leur sont proposées. Un planning prévisionnel est établi et affiché sur le site. Les enfants qui le souhaitent peuvent s'isoler pour leur travail scolaire. Les parents doivent tout de même s'assurer que le travail est terminé.

Horaires d'accueil

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

7h30 à 8h50 (Garderie)

16h30 à 18h25 (Périscolaire)



Directrice : Marina DAILH (*Détachée par le CVLV*)
05 56 76 49 77

Inscription : s'adresser sur place à la responsable (*Directrice*).

Mode de règlement des factures

Pour le Périscolaire, les factures seront émises à chaque fin de période par le RPI et envoyées aux foyers par la Perception.

**TOUS les règlements seront faits directement à la perception.
Les impayés seront gérés en direct par la Perception.**

Trois options s'offrent à vous : Prélèvement (RIB à fournir au bureau du RPI), Paiement en espèces ou par chèque à la perception.

Tarifs

Prix à l'heure: décompté à la demi-heure.

Le prix est fixé en fonction du quotient familial.

Il est **impératif de fournir votre quotient familial en début d'année**. En cas de non-transmission, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Un goûter, compris dans le prix est servi dès l'arrivée des enfants au Pôle Enfance (16h30 – 17H).

Il est demandé aux parents de respecter les horaires de fermeture.

Organisation du restaurant scolaire

Elle est la même pour les 3 écoles qui offrent chacune la possibilité de se restaurer sur place. Le menu proposé (Traiteur Rouzié) est affiché dans chaque école et à l'entrée du restaurant scolaire. L'enfant devra fournir une **serviette de table** (rangée dans une pochette nominative) toutes les semaines.

Un enfant inscrit à la cantine pour l'année sera enregistré sur une prise de repas régulière en fonction des jours choisis (lundi, mardi, jeudi, vendredi) soit un calcul : 4 jours * 3.00€/semaine = 12€00 pour la prise des 4 repas semaine).

A NOTER : IMPORTANT ABSENCE DE VOTRE ENFANT POUR RAISON MEDICALE

Nous vous demandons de fournir **systematiquement** un document au bureau du RPI (Certificat médical) justifiant l'absence de votre enfant. **Sans fourniture de ce document, les repas vous seront facturés.** (Les commandes sont passées le mardi matin avant 10h00 pour la semaine suivante, passé ce délai et hors raison médicale, le repas sera facturé).

Prix du repas : 3.00 euros (Du 01/09/2020 jusqu'au 31/07/2021)

Ce prix est calculé en fonction de l'aide apportée par les mairies et le RPI. Le montant pris en charge par le RPI est de 0.85 € par repas.

RESPONSABLES DES RESTAURANTS SCOLAIRES

Saint André du Bois	Evelyne ARNAUD, Muriel GUINET, Josette MOKADEM
Sainte Foy La Longue	Suzette MARTINEAU
Saint Laurent du Bois	Katia CARON

Mode de règlement des factures

Pour la cantine, les factures seront émises à chaque fin de mois par le RPI et envoyées aux foyers par la Perception.

Trois options s'offrent à vous : Prélèvement (RIB à fournir au bureau du RPI), Paiement en espèces ou par chèque à la perception.

**TOUS les règlements seront faits directement à la perception.
Les impayés seront gérés en direct par la Perception.**

Gestion de la restauration scolaire de l'accueil périscolaire

Secrétariat du RPI

Lundi 9h00-17h00 / Mardi 9h00-13h00

Vanessa BLAIN DE KEPPEL

05.57.98.55.90

rpidescoteaux@orange.fr



Organisation des écoles

Ecoles	Du lundi au vendredi
Saint André du Bois	9h00-12h00 13h30-16h30
Sainte Foy la Longue	8h50-11h50 13h20-16h20
Saint Laurent du Bois	8h45-11h45 13h15-16h15

Mairies	Horaires	Contact
Saint André du Bois	Lundi, mardi, mercredi jeudi 9h00—12h00 Vendredi 9h00-11h30	Maire : Martine Delong Secrétaire : Liliane Séret 05 56 76 40 48 mairie.standredubois@wanadoo.fr www.saintandredubois.fr
Sainte Foy la Longue	Mardi 13h30—17h30 Vendredi 13h30-17h30	Maire : Henry Joanchicoy Secrétaire : Florence Baron 05 56 76 41 43 mairiestefolongue@wanadoo.fr
Saint Laurent du Bois	Mardi 8h00-15h00 Jeudi 8h00—18h00	Mairie : Colin Sheriffs Secrétaire : Patricia Turtaut 05 56 76 40 61 mairie.stlaurentdubois@orange.fr

Modalités d'accueil

L'inscription en **Maternelle** est possible pour un enfant qui fêtera ses **3 ans au plus tard le 31/12/2020** et en élémentaire dès l'année des **6 ans** de l'enfant.
Un enfant inscrit est soumis à l'obligation d'assiduité de la PS au CM2.

Inscription à la mairie où l'enfant va être scolarisé

- **PS à CP – Mairie de St André du Bois**
- **CE1 – CE2 – Mairie de Ste Foy la Longue**
- **CM1 – CM2 – Mairie de St Laurent du Bois**

Présentation du livret de famille et du carnet de vaccinations.
Un certificat de radiation si l'enfant a fréquenté une autre école.
1 Justificatif de domicile.

Prendre rendez-vous avec la direction de l'école d'accueil et venir inscrire l'enfant avec les documents.

Ecole élémentaire de Saint André du Bois

Tél : 05 56 76 44 33

Directrice Mme Sabine COQUELIN

Sections : Petite, Moyenne, Grande section
(Maternelles) + C.P

*Un coin repos avec lits permet aux enfants de PS
de dormir l'après-midi.*

Enseignants : Sabine COQUELIN (P.S, M.S)
TROADEC (G.S. et C.P)

ATSEM : Muriel GUINET (P.S et M.S)
Evelyne ARNAUD (G.S et C.P)

AGENTS (Animatrices : Péri-scolaire / Bus)

Evelyne ARNAUD
Carine GOMOND
Josette MOKADEM



Ecole primaire de Sainte Foy La Longue

Tél : 05 56 76 45 83

Directrice Mme Gwenaëlle LATAPY

Sections : C.E.1 et CE2

(Cours Élémentaires :
1^{ère} année et 2^{ème} année)

Enseignant : Gwenaëlle LATAPY

Cantinière : Suzette MARTINEAU

Ecole primaire de Saint Laurent du Bois

Tél : 05 57 98 39 13

Directrice Mme Chantal ROUYRE

Sections : C.M.1, C.M.2 (Cours Moyen
1^{ère} et 2^{ème} année)

Enseignant : Chantal ROUYRE

Cantinière : Katia CARON



Association des parents d'élèves

Association Animation Péri-scolaire Intercommunale - A.A.P.I

Elle est composée de **parents bénévoles** et d'un **bureau** élu lors d'une assemblée générale à laquelle sont conviés tous les parents.

Son but est d'animer des Activités péri-scolaires : fête de Noël, carnaval, kermesse, soirées, jeux, repas, quines etc..., en collaboration avec les enseignants, les mairies et les intervenants extérieurs. Elle reçoit des subventions des mairies et du R.P.I. Les bénéfices réalisés sont réinvestis dans les écoles, au cours de sorties scolaires ou d'autres activités proposées aux enfants.

Toutes les décisions sont prises au cours de **réunions ouvertes à tous** organisées par le bureau. Les **bonnes volontés** sont accueillies tout au long de l'année.

Bibliothèques

Saint Laurent du Bois : Bibliothèque Municipale - *réorganisation en cours.*

Saint André du Bois : **Bibliothèque Intercommunale rattachée à la Cdc Sud-Gironde**

Juste à côté du Péri-scolaire.

Dans notre bibliothèque nous disposons de 5 bénévoles : Roselyne, Mary Madeleine, Annie, Catherine, Brigitte. Josette (*employée communale*) est détachée pour apporter son aide au niveau de l'animation des ateliers.

Ouverture : Tous les Jeudis de 16h30 à 18h30.



NOUVEAU !
Le réseau des bibliothèques du Sud Gironde s'agrandit dès janvier 2019.

Les 13 bibliothèques intercommunales :

- Langon
- Castets et Castillon
- Fargues
- Mazères
- Noailan
- Préchac
- Roailan
- St André du Bois
- St Macaire
- St Pierre de Mons
- Toulence
- Verdelais
- Villandraut



Répertoire

R.P.I des Coteaux

Colin SHERIFFS : Président du RPI
06 66 55 11 22

Prise de **rendez-vous** au secrétariat.

Ecoles

Saint André du Bois : 05 56 76 44 33
Sainte Foy la Longue : 05 56 76 45 83
Saint Laurent du Bois : 05 56 76 41 92



Accueil périscolaire

Saint André du Bois : 05 56 76 49 77

Mairies

Saint André du Bois - Tél 05 56 76 40 48 - Fax 05 56 76 43 08
mairie.saint.andredubois@wanadoo.fr
www.saintandredubois.fr

Ouverture au public :
lundi, mardi, mercredi, jeudi de 9h00 à 12h00
vendredi de 9h00 à 11h30

Sainte Foy La Longue - Tél 05 56 76 41 43 - Fax 05 56 76 47 85
mairiestefoylalongue@wanadoo.fr

Ouverture au public :
mardi et vendredi de 13h30 à 17h30

Saint Laurent du Bois - Tél 05 56 76 40 61 - Fax 05 56 76 20 33
mairie.stlaurentdubois@orange.fr

Ouverture au public :
mardi de 8h00 à 15h00
le jeudi 8h00 à 18h00

Vacances scolaires 2020-2021

Vacances	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée scolaire 2020	Jour de reprise : mardi 1 septembre 2020		
Vacances de la Toussaint 2020	Fin des cours : samedi 17 octobre 2020 Jour de reprise : lundi 2 novembre 2020		
Vacances de Noël 2020	Fin des cours : samedi 19 décembre 2020 Jour de reprise : lundi 4 janvier 2021		
Vacances d'hiver 2021	Fin des cours samedi 6 février 2021 Jour de reprise lundi 22 février 2021	Fin des cours samedi 20 février 2021 Jour de reprise lundi 8 mars 2021	Fin des cours samedi 13 février 2021 Jour de reprise lundi 1 mars 2021
Vacances de printemps 2021	Fin des cours samedi 10 avril 2021 Jour de reprise lundi 26 avril 2021	Fin des cours samedi 24 avril 2021 Jour de reprise lundi 10 mai 2021	Fin des cours samedi 17 avril 2021 Jour de reprise lundi 3 mai 2021
Pont de l'Ascension 2021	Fin des cours : mercredi 12 mai 2021 Jour de reprise : lundi 17 mai 2021		
Grandes vacances 2021	Fin des cours : mardi 6 juillet 2021		





FICHE PRATIQUE

	Saint André du Bois	Sainte Foy la Longue	Saint Laurent du Bois
Lundi à Vendredi	9h00-12h00 13h30-16h30	8h50-11h50 13h20-16h20	8h45-11h45 13h15-16h15



RPI des Coteaux
Lundi : 9h00-17h00
Mardi : 9h00-13h00
rpidescoteaux@orange.fr

Présidente : Colin SHERIFFS 06 66 55 11 22
Secrétaire : Vanessa BLAIN DE KEPPEL 05 57 98 55 90
Vice-Présidente : Pascale GUAGNI-LE MOING 06 74 18 18 25
Vice-Présidente : Julie FERNANDES julie.f78@gmail.com

Des informations importantes sont mises en ligne régulièrement sur le site : www.saintandredubois.fr



Ecole de Saint André du Bois : 05 56 76 44 33

Mme Coquelin Sabine (PS-MS)
Mme Troadec (GS-CP)

Ecole de Sainte Foy la Longue : 05 56 76 45 83

Mme Latapy Gwenaëlle (CE1-CE2)

Ecole de Saint Laurent du Bois : 05 56 76 41 92

Mme Rouyre Chantal (CM1-CM2)

Accueil Périscolaire

Marina DAILH
(Directrice)
05 56 76 49 77

Mairie de Saint André du Bois : 05 56 76 40 48

Pascale Guagni-Le Moing—Cécile Joly—Franck Lorenzon—Sébastien Rusch

Mairie de Sainte Foy la Longue : 05 56 76 45 83

Henri Joanchicoy—Inès Claisse—Nelly Duarte—Julie Fernandes

Mairie de Saint Laurent du bois : 05 56 76 40 61

Colin Sheriffs—Geneviève Aimasso—Vincent Despagne—Sandrine Le Dreff